



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plaisance-du-Touch, le 02 février 2023

NOM PRENOM

ADRESSE

VILLE

Objet : TEOMI – alerte sur votre facturation

Madame, Monsieur,

Pleinement engagés en faveur de la protection de l'environnement, les élus de la communauté de communes sont mobilisés pour réduire la quantité de déchets que produisent chaque année les habitants de notre territoire. Pour cela de nombreuses actions ont été mises en place : extension des consignes de tri, développement du compostage individuel par la remise de composteurs, développement du compostage collectif, Ces mesures permettent aux citoyens investis de réduire leur volume de déchets.

Afin d'inciter encore davantage les habitants de la communauté de communes à mieux trier, le conseil communautaire a approuvé **l'entrée en vigueur de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Désormais, 45% de votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères, perçue avec la taxe foncière, sera établie en fonction du volume de déchets produits. Elle sera constituée d'une part fixe et d'une part variable.

Une part importante de votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024 sera établie en fonction du nombre de fois où vous aurez présenté votre bac d'ordures ménagères à la collecte au cours de l'année 2023.

Nous avons constaté qu'au cours du mois de janvier 2023, vous avez présenté votre bac 3 fois ou plus sur les cinq collectes possibles. Si vous continuez à présenter votre bac au même rythme tout au long de l'année, votre taxe 2024 risque d'augmenter très fortement.

Pour éviter une telle augmentation, je vous invite donc à bien être vigilant à ne **présenter votre bac d'ordures ménagères que lorsqu'il est effectivement plein** et à réduire vos déchets ménagers en triant au maximum et, si vous en avez la possibilité, en compostant vos déchets organiques.

Vous pouvez trouver toutes les informations à ce sujet dans le guide « Le bon geste », téléchargeable sur le site internet www.legrandouesttoulousain.fr. Les services de la communauté de communes sont également à votre disposition pour vous accompagner :

Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain – Service environnement

10 Rue François Arago,
31830 Plaisance-du-Touch
05 34 55 46 10 – teomi@grandouesttoulousain.fr

En vous remerciant de votre attention et de votre coopération, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Philippe GUYOT,

Président du Grand Ouest Toulousain

Le Grand Ouest Toulousain
Communauté de Communes

10 rue François Arago
BP 40007
31830 Plaisance-du-Touch
T 05 34 51 44 33
contact@grandouesttoulousain.fr
www.grandouesttoulousain.fr